

Concours des « MAISONS et BALCONS FLEURIS » 2022

Le concours des « Maisons et balcons Fleuris » est placé sous le signe des fleurs, de la végétalisation et de la qualité du cadre de vie. Il a pour objectif principal de favoriser le fleurissement de la ville. En participant à ce concours annuel, vous devenez un acteur du fleurissement de notre ville et de son embellissement.

Cette année est la huitième année que la commune de Mions réalise ce concours.

AGENDA DU CONCOURS

Du 14 mars au 27 Mai 2022 :

Ouverture des inscriptions par retour du coupon ou par mail à l'adresse planclimat@mions.fr

27 Mai 2022 :

Date limite d'inscription auprès du service Développement Durable

Du 6 juin au 17 Juin 2022:

Passage du jury pour le fleurissement

Début Octobre 2022 :

Remise des prix et vin d'honneur offert à tous les participants.

REGLEMENT DU CONCOURS 2021

ART 1 - CRITÈRE DE VISIBILITÉ :

Le jugement s'effectue **depuis le domaine public**. Ainsi, les jardins et balcons doivent être visibles de la rue. **Le jury contact avec les participant pour organiser le passage sur site pour les jardins et potagers.**

ART 2 – INSCRIPTION :

Les habitants désirant participer au concours des maisons et balcons fleuris devront s'inscrire en renvoyant le coupon de la ville à :

Service Développement Durable
MAIRIE - Concours des maisons et balcons fleuris
4 Place de la République
69 780 MIONS

Ou

En s'inscrivant par mail à l'adresse suivante : planclimat@mions.fr

La clôture des inscriptions est fixée au 27 Mai 2022.

Une même adresse de fleurissement pourra concourir à plusieurs catégories.

ART 3 - CATÉGORIES

Peuvent participer au concours des maisons et balcons fleuries tous les habitants Miolands qu'ils soient en maison individuelle ou en immeuble.

- Catégorie maisons et jardins visibles de la rue
- Catégorie fenêtres et balcons visibles de la rue
- Catégorie Jardins et potagers non visibles de la rue
- Catégorie Espaces verts des lotissements

ART 4 – COMPOSITION DU JURY

Le jury du concours sera composé du chargée développement durable, 2 agents des espaces verts de la communes, 2 membres du conseil municipal des enfants, 2 gagnants de l'année passée, et 2 habitants très intéressés par le sujet mais ne souhaitant pas participer au concours (se manifester auprès du service Développement Durable : planclimat@mions.fr ou 04 72 23 62 47).

ART 5 – PHOTOS

Le jury se réserve le droit de photographier les différents balcons et jardins pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, diaporama).

ART 6 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les éléments d'appréciation :

1. La vue d'ensemble pour les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les habitants... (5 points)
2. L'harmonie des végétaux en rapport à la surface du jardin ou du balcon, volume, cohérence d'assemblage, harmonie des contenants utilisés (jardinières, poteries...). (5points)
3. L'homogénéité du fleurissement, bonne répartition du fleurissement par rapport à la surface, recherche faite en matière d'espèces originales. (5 points)
4. La propreté générale du jardin, balcon, terrasse, trottoir... (5 points)
5. Le Développement Durable : jusqu'à 3 points Bonus pourront être accordés aux jardins et balcons soucieux de l'environnement (récupérateur eau de pluie, compostage, actions en faveur de la biodiversité...)

ART 7 – RÉPARTITION DES PRIX

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie.

Les lauréats ayant obtenu un premier prix seront écartés du concours l'année suivante et inscrits dans la catégorie « hors concours ». Ils leur seront proposés de participer au concours en tant que jury. Ils pourront à nouveau concourir normalement l'année d'après.

Catégorie maisons et jardins (visibles de la rue)

- du 1er prix au 3ème prix : des bons d'achat (150€ - 100€ - 50€)

Catégorie fenêtres et balcons (visibles de la rue)

- du 1er prix au 3ème prix : des bons d'achats (150€ - 100€ - 50€)

Catégorie jardins et potagers (non visibles de la rue) :

- du 1er prix au 3ème prix : des bons d'achat (150€ - 100€ - 50€)

Catégorie espaces verts des lotissements :

- du 1er prix au 3ème prix : des bons d'achat (150€ - 100€ - 50€)

Des bon d'achat de 20€ de consolations seront distribués aux perdants.